

M. Jacques CRETE , Directeur de Cabinet du Secrétaire général de l'O.I.F. : « Les relations O.I.F. – Union européenne »

Observons d'entrée de jeu que les deux organisations, si elles ont des similarités, ont aussi des différences et que le développement d'une coopération entre elles n'était pas évident.

L'UE et la OIF ont en commun d'être, toutes deux, des organisations internationales intergouvernementales.

L'OIF, d'une dimension exclusivement culturelle et technique à sa création en 1970, évolue et, à partir de 1997, est dotée d'une dimension et de compétences politiques. Cette évolution est symbolisée par la nomination d'un secrétaire général, porte-parole politique de la Francophonie. Monsieur Boutros-Ghali en a été son premier titulaire; le président Abdou Diouf lui a succédé. Contrairement à l'UE, la Francophonie a une prétention universelle. Elle est présente sur tous les continents et sa coopération est de type multilatéral classique alors que l'UE est une organisation limitée à un continent et a pour vocation une mission de coopération et d'intégration régionale. L'une, avec de modestes moyens, cherche à bâtir un espace de coopération autour d'une langue partagée, l'autre, infiniment plus riche, érige union douanière, marché commun et monnaie unique autour non pas d'une mais d'une vingtaine de langues partagées.

Il n'était pas évident que ces deux-là devaient se rencontrer.

Convergence géopolitique

Mais il existe bel et bien des convergences, des domaines où nos intérêts se rencontrent. Parmi ces carrefours, j'aime bien observer que l'élargissement de la Francophonie en Europe a accompagné l'élargissement de l'Europe.

En effet, en plus des trois États fondateurs – France, Belgique et Luxembourg – sont maintenant membres de notre Organisation l'Autriche, la Lituanie, la Grèce, la Hongrie, la Pologne, la république tchèque, la Slovaquie et la Slovénie. Soit un total de 11 États. Quelques-uns de ces pays sont même devenus membres de la Francophonie avant de rejoindre l'UE. La Francophonie leur a permis de réintégrer la communauté internationale; elle leur a servi de tremplin dans leur marche vers l'Europe.

Demain, après les adhésions de la Roumanie, la Bulgarie, la Croatie, puis plus tard de l'Albanie et la Macédoine, 16 États membres de l'Union européenne seront aussi membres de l'OIF. C'est là une réalité d'un intérêt géopolitique indéniable, me semble-t-il.

Mais il y a aussi d'autres carrefours où nos routes se croisent. Le Groupe ACP – Asie Afrique Caraïbes – a développé des liens privilégiés avec l'UE. Or 30 des 79 pays ACP sont francophones. La nouvelle politique de voisinage que l'UE met en place depuis 2003 – le cercle d'amis – bénéficie à plusieurs pays membres de la Francophonie, tels le Liban, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Moldavie. Enfin, et je terminerai là le tracé géopolitique de nos intérêts communs, l'UE est liée par des accords bilatéraux à d'autres pays membres de la Francophonie: Andorre, le Canada et la Suisse.

La Francophonie et l'Europe se rencontrent donc en plusieurs points sur l'espace géopolitique ou dans le cadre de relations partagées et ont ainsi l'occasion de confronter leurs politiques et

leurs analyses et aussi d'entreprendre des actions concertées.

Sur le plan de la diversité culturelle, notamment.

L'Union, au même titre que la Francophonie qui a largement mobilisé ses États membres sur ce dossier, est devenue un acteur majeur dans les négociations qui se sont déroulées au sein de l'Unesco en faveur de l'adoption d'une convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Les deux Organisations reconnaissent que la Convention sera une occasion unique pour faire admettre que la dimension géoculturelle est un élément essentiel de la gouvernance mondiale. Cette convention affirme la spécificité et la dualité des biens et services culturels, reconnaît le rôle des politiques publiques et insiste sur la nécessaire coopération internationale pour conforter la diversité culturelle là où elle est vulnérable.

Sur le plan de la solidarité

L'Europe et la Francophonie partagent les mêmes objectifs pour un monde plus juste et équilibré, notamment en ce qui a trait à la solidarité pour le développement : lutte contre la pauvreté, intégration des pays du Sud dans une économie mondiale maîtrisée et humanisée dans un contexte favorisant la consolidation de l'État de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. Tout en reconnaissant la part du commerce dans le développement, nous le voulons équitable et durable. Et le temps n'est pas venu d'exclure l'aide au développement, toujours nécessaire.

Le choix du multilatéralisme

Dans sa communication du 10 septembre 2003, la Commission européenne explique que la politique extérieure de l'UE se définit fondamentalement par un choix résolu en faveur du multilatéralisme, lequel considère la coopération internationale comme une condition préalable pour relever les nombreux défis auxquels le monde est confronté. Cet attachement au multilatéralisme reconnaît un rôle pivot aux Nations Unies.

La Francophonie s'est également prononcée en faveur du multilatéralisme comme forme de gouvernance mondiale : la voie qui permet le mieux d'associer le plus largement les acteurs de la société internationale à l'édification d'un monde de paix et de liberté et à une gestion équilibrée et régulée des richesses communes de l'humanité.

Les deux Organisations trouvent donc dans le multilatéralisme le fondement de leur politique respective préconisant la coopération internationale.

Bilan de leur coopération

La coopération entre la Francophonie et l'UE est une coopération relativement récente, qui s'est surtout développée de bas vers le haut. Elle obéit certes à nos valeurs et intérêts communs, à nos points de convergence, mais elle ne procède pas d'un plan orchestré.

Le **dialogue** entre les deux Organisations a connu une évolution ascendante depuis 1999. Les rencontres périodiques entre les secrétaires généraux de la Francophonie et les présidents de la Commission européenne, ainsi qu'avec certains de ses commissaires, sont à l'origine de la montée en puissance de notre rapprochement. L'ouverture d'une Représentation de la Francophonie à Bruxelles n'est pas étrangère non plus à la consolidation graduelle de notre partenariat.

Dans le **domaine politique**, nos deux Organisations ont d'abord axé leur coopération sur la **formulation des politiques** en matière d'assistance électorale, de prévention des conflits, de

négociations commerciales, d'accès aux sources de financement du développement, de diversité culturelle et de société de l'information et du savoir. Mais elles n'ont pas pour autant délaissé la **coopération sur le terrain** comme en témoigne les nombreuses missions d'observation électorale conduites en concertation. En matière de médiation des conflits, elles se sont retrouvées au Togo dans le cadre d'un effort quadripartite. Aux Comores, leur coopération a été essentielle au retour à une vie politique apaisée.

S'agissant de la coopération au développement, les deux Organisations ont mis en œuvre plusieurs partenariats, dont :

- Le co-financement par la Commission européenne à hauteur de 16,9 millions d'euros d'un projet conjoint Francophonie-Commonwealth dans le domaine du renforcement des capacités en négociation commerciale au bénéfice des régions et pays ACP. La mise en œuvre de cet important projet a débuté à la fin de 2004.
- Le projet d'accès à la Justice en Haïti que la Francophonie met en œuvre avec l'appui de la Commission européenne et de l'Agence canadienne de développement international, en partenariat avec le ministère de la Justice d'Haïti. D'une valeur de 6 millions d'euros sur trois ans, ce projet vise à accroître les capacités de l'appareil judiciaire. La définition du projet a été approuvée en septembre. L'équipe qui va le réaliser vient tout juste d'être recrutée.
- Un projet de l'Institut xxx, organe spécialisé de la Francophonie, a été retenu parmi les 28 sélectionnés lors d'un appel à propositions dans le cadre d'une initiative de l'UE. Baptisé « Systèmes d'information énergétique », ce projet a comme ambition d'appuyer l'élaboration des politiques énergétiques des pays d'Afrique. L'IEPF bénéficiera d'un financement de 500 000 euros pour réaliser cette mission.
- L'IEPF n'est pas la seule institution de la Francophonie dont la qualité est aujourd'hui reconnue par la Commission européenne. L'Agence universitaire de la Francophonie dans le domaine de l'enseignement supérieur, la télévision francophone multilatérale TV5 et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ont également répondu avec succès à des appels d'offre, ce qui a pour effet de valoriser les réseaux francophones.
- Il convient de souligner avec une insistance toute particulière le **Plan en faveur de la promotion du français au sein de l'Union européenne**. Bien que défini en étroite concertation avec les experts de la Commission, notamment les interprètes et les traducteurs, il s'agit cette fois d'un projet initié et largement financé par la Francophonie au bénéfice des fonctionnaires européens, mais aussi des fonctionnaires nationaux responsables des affaires européennes et internationales dans leurs capitales respectives. Ici, nous avons particulièrement ciblés les pays qui viennent d'adhérer à l'UE ou qui devraient bientôt y adhérer, d'autant que la plupart de ces pays sont membres de notre Organisation. En vertu de ce projet, des centaines de cadres européens reçoivent une formation en français. La Francophonie a notamment offert 20 000 exemplaires d'un logiciel correcteur d'orthographe. Ce projet s'inscrit, bien évidemment, dans la droite ligne du combat que mène les deux Organisations en faveur du plurilinguisme.

Vers un approfondissement des relations Francophonie-Union européenne.

Les relations développées jusqu'ici entre la Commission et la Francophonie se caractérisent par une accumulation d'actions ponctuelles, qui se sont ajoutées les unes ou autres. Elles ont mis en évidence la valeur ajoutée que la Francophonie pouvait apporter à l'action de coopération de la Commission. Elles ont confirmé la réalité du potentiel d'un partenariat enrichi OIF-UE au bénéfice des pays du Sud.

Les domaines de coopération se situent au croisement des priorités maintes fois affirmées des

deux Organisations : promotion de la paix, consolidation des pratiques démocratiques, respect des droits de l'homme, lutte contre la pauvreté, la bonne gestion des affaires publiques et l'intégration des pays en développement dans l'économie régionale, voire mondiale.

C'est fort de cette expérience acquise que le Secrétaire général de la Francophonie, le Président Abdou Diouf, et le Commissaire Louis Michel se sont rencontrés à Bruxelles le 8 juillet 2005.

Ils sont convenus d'orienter leur coopération suivant une double voie : le renforcement des capacités nationales et l'intégration économique régionale et internationale des pays ciblés. Parmi ceux-ci, une attention particulière sera accordée aux pays en crise ou en sortie de crise. A titre d'exemples, le Togo, la Centrafrique, la République démocratique du Congo et Haïti ont été évoqués. Les deux responsables se sont aussi mis d'accord pour orienter leurs efforts vers des projets structurants.

Enfin, ils ont conclu que le temps était venu de coiffer d'un accord cadre la coopération entre les deux Organisations, accord qui va grandement faciliter la mise en œuvre des projets communs. De manière prioritaire, mais non exclusive, cette entente favoriserait les secteurs suivants;

- la paix et la sécurité, la prévention des conflits et les sorties de crise;
- la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit;
- la diversité culturelle et linguistique;
- le développement économique et social;
- la société de l'information et du savoir.

Il est prévu que cet accord de coopération OIF-UE sera signé au début de 2006.